

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : Mme MARTEL Sylvie

Il est précisé que Mme MARTEL Sylvie a donné pouvoir à Mme BOUSSELET Nadine pour la représenter et voter en son nom.

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2011.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 3 points à l'ordre du jour qui sont acceptés à l'unanimité:

- Demande de subvention Maison de retraite « Les Tilleuls »
- Remise de 6 € vente de parcelle lotissement du vallon doré
- Amortissement service d'eau et assainissement

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 23 mars 2011 de la CCHL.

1. Affectation du résultat de l'exercice 2010 du service général.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 lors de la réunion de conseil du 24 février 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 410 816.40 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 192 130.46 euros
- Excédent de la section de fonctionnement : 410 816.40 euros

- **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 192 130.46 €
- **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 218 685.94 €

1-A AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE D'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 du service d'eau lors de la réunion de conseil du 24 février 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 156 628.25 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| - Besoin de la section d'investissement : | 0. euros |
| - Excédent de la section de fonctionnement : | 156 628.25 euros |

- | | |
|--|--------------|
| • AFFECTATION AU COMPTE 1068 | 0. € |
| • REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 | 156 628.25 € |

1-B AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT LE VALLON DORE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 du lotissement lors de la réunion de conseil du 24 février 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|------------------------------------|----------|
| - un excédent de fonctionnement de | 0 euros. |
|------------------------------------|----------|

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Besoin de la section d'investissement : | 0 euros |
| - Excédent de la section de fonctionnement : | 0 euros |

- | | |
|--|-----|
| • AFFECTATION AU COMPTE 1068 : | 0 € |
| • REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 | 0 € |

2. Taux d'imposition 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a une variation entre les taux 2011 et le taux 2010, cela n'est pas lié à une hausse de l'imposition mais à un nouveau mode de calcul instauré suite à la nouvelle répartition des impositions entre les communes, les communautés de communes, le département et les régions suite à la réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'appliquer les taux d'imposition de 2011 de la façon suivante :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Taxe Habitation | 18.95 % |
| - Taxe Foncier Bâti | 13.88 % |
| - Taxe Foncier Non Bâti | 23.38 % |
| - CFE | 17.75 % |

3. Validation tarifs de l'eau

Monsieur le Maire informe qu'afin de pouvoir édifier la facture d'eau aux abonnés le Conseil Municipal doit fixer la part variable du prix de l'eau suite à la réception de la facture d'eau achetée au syndicat d'eau du Nord Mayenne.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

De porter le prix de l'eau à :

- | | |
|-----------------------|---|
| - part fixe..... | 69.00 € (voir délibération du 20 décembre 2010) |
| - part variable | 0.6913 € / m ³ |

Et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011

4. Vote budgets primitifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2011, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	SECTIONS : FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- BUDGET GENERAL	961 148.00 €	1 261 494.00 €
- EAU ASSAINISSEMENT	404 144.00 €	625 063.76 €
- LOTISSEMENT LE VALLON DORE	206 407.98 €	198 861.53 €

5. Achat de terrain construction station d'épuration

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des négociations concernant l'achat des terrains pour la construction de la station d'épuration (ZM 162) ainsi que celui pour l'extension future du lotissement du Vallon Doré (ZM 31)

Les Propriétaires des terrains souhaitent que les frais d'acte, le coût du document d'arpentage ainsi que les nouvelles clôtures mitoyennes (y compris le long du chemin) soient à la charge de la commune de Charchigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Après négociations avec les propriétaires des deux terrains, décide de valider le prix de vente définitif à 1.37 €/ m² HT pour le terrain de la future station d'épuration (ZM 162) dont la surface estimée est 1 hectare 15. Il est notamment précisé que la superficie du terrain devra être ajustée en fonction du document d'arpentage réalisé.
- ✚ Décide de valider le prix de vente définitif à 1.96 €/ m² HT pour le terrain ZM N° 31 de 54a 79ca concernant l'extension du lotissement du Vallon Doré.
- ✚ D'accepter les conditions de vente de Messieurs COUVÉ, propriétaires des terrains cadastrés ZM 162 et 31.
- ✚ Les frais annexes (frais d'acte, document d'arpentage, clôtures) seront pris en charge en intégralité par la commune de CHARCHIGNE
- ✚ Charge Maître AMOUYAL, notaire au HORPS, de rédiger l'acte de vente des parcelles susvisées
- ✚ Charge le cabinet LEHOUSSE de réaliser le document d'arpentage
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte conclu entre Messieurs COUVÉ et la Mairie de Charchigné

6. Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente aux conseillers les valeurs irrécouvrables concernant des loyers dus par la SARL L'IMMOBILIERE concernant la location de l'enseigne publicitaire au 1 rue des pas. Le montant total de ces valeurs s'élève à 120 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- + Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de LASSAY-LES-CHATEAUX,
- + Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement desdites créances,
- + Décide l'admission en non-valeur de ce titre pour un montant total de 120 €
- + Charge M. le Maire d'émettre les mandats correspondants.

7. Demande de subvention Maison de retraite « Les Tilleuls »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu un courrier de la Maison de retraite « Les Tilleuls » sollicitant une subvention pour les travaux de restructuration de l'EHPAD Les Tilleuls. Le montant global des travaux est estimé à 9 500 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + D'accorder une subvention de 1 000 € à l'EHPAD « Les Tilleuls » pour la restructuration de l'établissement
- + D'autoriser le Maire à signer le mandat correspondant

8. Condition de la remise de 6 € vente de parcelle lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter la délibération en date du 20 mai 2005 en précisant que la remise de 6 € est exprimée en TTC soit 5.02 € HT / m². Cette remise ne s'applique qu'aux personnes physiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + D'accorder une remise de 5.02 € HT soit 6 € TTC /m² à toute personne physique qui présentera le certificat de conformité d'une maison individuelle dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte d'achat du terrain. Cette remise n'est valable que pour l'acquisition d'une parcelle.

9. Amortissement service d'eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur la durée d'amortissement des achats réalisés pour le service d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + Décide de fixer à 1 an la durée d'amortissement des achats dont le prix est inférieur à 500 €.
- + Décide de fixer à 2 ans la durée d'amortissement des achats dont le prix est compris entre 500 et 1 000 €.

10. Questions diverses

a) Achat armoire anti feu Mairie

Monsieur le Maire présente un devis d'une armoire anti feu de la société Mayenne BURO au prix de 1 867.80 € HT. Cette armoire est demandée afin de protéger d'un éventuel incendie les documents importants tels que les registres d'état civil, de délibérations ou arrêtés. Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'acquérir ce matériel pour la Mairie.

b) Demande de Mme BARBE et M. GUET au 15 rue des cytises

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre envoyée par Mme BARBE et M. GUET domiciliés au sein d'un logement communal au 15 rue des cytises. Ces derniers expriment le souhait d'installer un poêle à bois à leur domicile et demande l'accord du Conseil Municipal. Etant donné le projet de rénovation du parc locatif de la Mairie de Charchigné actuellement en cours, le Conseil Municipal décide de répondre négativement à Mme BARBE et M. GUET. Un courrier motivant la décision du Conseil Municipal sera envoyé aux locataires leur expliquant l'imminence du projet de rénovation.

c) Chantier argent de poche Communauté de Communes LE HORPS/LASSAY

La Communauté de Communes LE HORPS/LASSAY organise cette année encore le dispositif « chantiers argent de poche ». Il s'agit pour une commune d'accueillir un groupe de jeunes (filles et garçons) âgés de 16 à 18 ans habitants sur le territoire de la CCHL. La commune « embauche » ce groupe de jeunes pour réaliser des travaux divers (bricolage, peinture, ponçage, entretien ménager, travaux administratifs...) sur cinq matinées d'une même semaine. Chaque participant sera rémunéré 15€ / matinée (financé par la CCHL)

La Communauté de Communes propose deux semaines d'intervention en juillet prochain : du 04 au 15 et du 25 au 29 juillet 2011. Une sélection sera effectuée entre les communes de la CCHL ayant proposée l'accueil des jeunes.

Il est proposé divers travaux pouvant être réalisés par le groupe de jeunes : préparation du mur de l'école : construction d'un chapeau et sous couche en vue de la réalisation d'une fresque ; aménagement du terrain de boules à la salle de loisirs, installation des jeux pour enfants lotissements du vallon doré et des forges. La commission jeunesse va proposer ces idées au coordinateur jeunesse de la CCHL

d) Proposition contour de la future carte intercommunale

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la proposition du Préfet concernant la future carte intercommunale. Il explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY va être dissoute dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et qu'il faut, dès à présent, émettre un avis sur l'EPCI de rattachement de Charchigné. Le Préfet a rattaché Charchigné à la Communauté de Communes de Mayenne mais les discussions sont ouvertes pour, éventuellement, que Charchigné se rattache à la communauté de communes des Avaloirs. Le Maire invite les conseillers à la réflexion à ce sujet.

e) Friteuse Comité des fêtes

Monsieur Claude SALLARD informe le Conseil Municipal qu'il y a un souci avec la friteuse récupérée par le comité des fêtes à la Maison de retraite « Les Tilleuls ». En effet, celle-ci fonctionne en 380 volts, il faudrait trouver une solution pour que celle-ci puisse fonctionner en 220 volts. Il est décidé de se rapprocher de la société FB Equipro pour solutionner ce problème.

f) Visite piscine de Lassay

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une invitation par le Maire de LASSAY LES CHATEAUX à l'inauguration de la piscine réhabilitée le vendredi 20 mai 2011 à 10h30. Cette inauguration sera suivie de la visite à 11h du collège Victor Hugo en présence de Monsieur Jean ARTHUIS.

g) Opération transport piscine

Monsieur le Maire informe que le SIVOM de la région de Lassay propose, comme chaque année, « l'opération transport piscine » pour le transport en minibus des enfants entre Charchigné et la piscine de Lassay au mois de juillet et août. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'opération transport piscine pour l'été 2011.

h) Concours des villes et villages fleuris 2011

Monsieur le Maire informe que la commune de CHARCHIGNE s'est inscrite pour le concours des villes et villages fleuris 2011.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : 07 juin 2011

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE